



Transports URBAINS



Communiqué de Presse

Continuité du Service Public
Débat à l'Assemblée Nationale du 9 décembre 2003

« Quand le sage montre la lune, le fou regarde le doigt »

Les fous ont été trop nombreux, ce matin, dans les rangs de la majorité, à s'exprimer en faveur de l'imposition d'un Service Minimum par la loi.

Rares ont été les sages à évoquer les vrais problèmes qui minent les transports publics :

- La mauvaise qualité du dialogue social,
- La responsabilité des directions des entreprises publiques et des gouvernements successifs dans la situation socio-économique actuelle.

Et certains fous sont aveugles dans leur précipitation à imposer un Service Minimum par la loi, ils feignent d'ignorer l'inefficacité d'une telle mesure si facilement déjouable dans des entreprises publiques au fonctionnement complexe.

Dans un éclair de lucidité, certains intervenants ont cité les bénéfices apportés par le système d'alarme sociale mis en place à la RATP, sur proposition de la CFTC.

L'efficacité de ce dispositif a, par ailleurs, été unanimement reconnu, sans pour autant lui laisser la chance et le temps de s'étendre à la SNCF.

Gilles de ROBIEN a apporté une once de pragmatisme dans un océan de démagogie en évoquant un projet de loi invitant les entreprises publiques à mettre en place un dispositif de négociation obligatoire en amont des conflits. Il a souligné la nécessité de ne pas opposer les Français entre eux et de convaincre plutôt que de contraindre.

A l'issue de ce débat à l'Assemblée Nationale, la CFTC réaffirme sa forte opposition à tout dispositif législatif imposant une restriction du droit de grève.

Paris, le 9 décembre 2003

Thierry LEROY et Daniel ZIVIC
Coordination des Transports Urbains
CFTC / FGT 26 rue Ordener 75018 PARIS
E-mail : cftc-ratp@wanadoo.fr

